



conflit de garde et de pension

Par **lila01**, le **04/09/2011** à **17:58**

bonjour,

je suis actuellement en conflit avec le père de ma fille.

nous sommes séparés depuis trois ans.

notre fille en a cinq.

nous n'avons fait aucune procédure puisque nous n'étions pas mariés.

jusqu'ici nous arrivions tant bien que mal à nous entendre. (je dis tant bien que mal car depuis qu'il est en couple avec sa nouvelle amie les conflits sont de plus en plus fréquents.)

je vais saisir le jaf car il ne me verse pas de pension pour notre fille.

mais lorsque je lui en ai parlé, il m'a dit qu'il ne voulait plus de garde un week-end sur deux, il

veut maintenant faire une semaine sur deux... ça lui éviterait de payer la pension... cela dit je

me demande bien comment il va gérer son emploi du temps pour garder sa fille puisque

jusqu'à présent il ne la prenait même pas le samedi car avec son travail il ne pouvait pas

(c'est donc moi qui m'en occupais pour mon plus grand bonheur mais quand même il ne se

gênait pas pour la prendre uniquement quand ça l'arrangeait et qu'il le pouvait)

en cinq ans il la prise en vacances seulement trois semaines...

il n'y a aucun dialogue possible entre nous et dans cette condition de conflit perpétuel je me

pose des questions et je me demande si la garde alterné est une bonne chose... ma fille ira

en garderie et à la cantine avec lui alors que moi je suis là pour m'en occuper toute la

semaine et en plus sans dialogue il n'y aura aucun suivit de notre fille...

j'ai vraiment peur qu'il puisse obtenir cette garde partagée alors que depuis cinq ans je

m'occupe de notre fille seule, il n'a jamais eue à gérer son quotidien et il l'avait un dimanche

sur deux seulement et le jeudi quand il ne travaillait pas ou qu'il n'était pas en formation...

qu'en penser vous?? peut-il obtenir cette garde?? dois je prendre un avocat??

merci à vous!!

Par **Domil**, le **04/09/2011** à **18:10**

[citation]nous n'avons fait aucune procédure puisque nous n'étions pas mariés.[/citation] le mariage n'a rien à voir.

Quels sont les rapports entre les deux revenus ? Il peut aussi exister une pension alimentaire en résidence alternée.

Est-ce qu'il habite suffisamment près ?

A vous d'arguer que le père ne voulait même pas prendre l'enfant un WE sur deux et que tout

à coup, parce que vous demandez une pension, il veut la résidence alternée.

Par **lila01**, le **04/09/2011** à **19:11**

bonjour,
merci pour votre réponse.
la pension ne m'intéresse pas plus que ça.
mais je trouvais injuste qu'il ne participe pas financièrement.
je ne travaille plus. mon mari lui travaille mais il a un revenu au smic.
nous habitons à environ 10 min l'un de l'autre. dans la commune voisine.
quant à lui ses revenus sont plus important.
le problème qui se pose pour moi est qu'il ne pourra pas au quotidien s'occuper d'elle et je ne veux pas qu'elle reste en garderie, en cantine ou en centre aéré. (ni qu'elle aille chez ses parents qui sont trop penchés sur la boisson à mon goût...)
je veux qu'elle garde la stabilité qu'elle a eue pendant ces 5 premières années.
je ne veux pas qu'il se venge sur moi par esprit de contradiction et que notre fille en subisse les conséquences...

Par **Domil**, le **04/09/2011** à **19:20**

Prenez un avocat pour bien présenter les arguments et ne rien dire sur ce qui pourrait se retourner contre vous (comme accuser les grands-parents d'être des ivrognes sans preuve)

Par **lila01**, le **04/09/2011** à **19:30**

merci pour vos conseils.
je me rapprocherai donc d'un avocat.
bien sûr je ne suis pas une preuve vivante mais le fait de les avoir vu plusieurs fois alcoolisés de mes propres yeux ne me laisse pas indifférente et confiante quand je sais que ma fille est avec eux... mais j'éviterai d'en parler.
en tout cas merci.